

2. Nouvelles missions en direction des adhérents



**LES PETITS DÉJEUNERS
DE LA SÉCURITÉ NUMÉRIQUE
EN CHARENTE**



Règlement Général à la Protection des Données [RGPD]

« De la prise de conscience
à la prise de responsabilité »

**Appui proposé par l'ATD16 en
matière de mise en conformité au RGPD**

2. Nouvelles missions en direction des adhérents

Le contexte

L'application du RGPD au 25 mai 2018,

- ✓ Depuis cette date, nous devons être capables de démontrer à la CNIL les mesures mises en place afin de prendre le plus grand soin des données que nous ont confiées les citoyens-usagers de nos services publics. Nous devons également être en capacité de communiquer le nom de notre délégué à la protection des données (DPO). La démarche concerne les supports papiers et numériques.

L'intérêt actif soulevé par de nombreuses collectivités en faveur d'une mutualisation de l'ATD16 en la matière,

- ✓ Suite à vos demandes, à la conduite d'une expérimentation auprès de 12 collectivités cet été et de l'appui méthodologique apporté par Didier Begay (Risk Manager), société DBK, l'ATD 16 est en capacité de se proposer comme DPO mutualisé pour ses adhérents.

Les étapes de la démarche

Identifier les données
personnelles dont
celles sensibles et
critiques

Proposer un plan
d'actions [urgence
et moyen terme]

Rédiger les Registres
de traitements de la
collectivité

01

Inventorier l'ensemble
des traitements de
chaque organisation

02

Réaliser l'étude
d'impact de la vie
personnelle [EIVP]

03

04

Projeter l'EIVP après la
mise en place du plan
d'action

05

06

[Quelques unes de ces étapes détaillées ci-après]

3. Réaliser l'étude d'impact de la vie personnelle [EIVP]

Comparer les gravités de risques en fonction de l'impact et de la vraisemblance

Impact	Danger pour la structure	Intolérable	Intolérable	Intolérable	Intolérable
	Conséquences graves	Significatif	Significatif	Intolérable	Intolérable
	Conséquences minimales	Négligeable	Négligeable	Significatif	Significatif
	Moins mal	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Négligeable
	Aucun	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Négligeable
Evaluation des risques		Minime	Probable	Forte	Maximale
		Vraisemblance			

Autorisation CNIL

Pfff...
Au fil de l'eau

A surveiller

- ❖ La perte d'une donnée personnelle est toujours au moins du niveau « Conséquence minimales ».
- ❖ Dans cette situation, l'objectif est donc de faire baisser au maximum la vraisemblance de la perte de cette donnée.
- ❖ Afin de ne jamais se trouver la zone « intolérable »

3. L'étude d'impact de la commune de Déppé-Haut



Risques bruts exposés					
Impact	Danger pour la structure	Intolérable	Intolérable	Intolérable	Intolérable
	Conséquences graves	Inscription Scolaire	Etat-civil, PACS, CCAS, portage repas, halte-garderie	Intolérable	Inscription Périscolaire, Cantine, Transport, Gestion Personnel
	Conséquences minimales	Négligeable	cimetière	cadastre, urbanisme	Significatif
	Même pas mal	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Négligeable
	Aucun	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Négligeable
Evaluation des risques		Minime	Probable	Forte	Maximale
		Vraisemblance			

4. Plan d'action proposé par ATD16

Objectif : faire baisser la vraisemblance de perte de la donnée par des mesures humaines, techniques, physiques

• Urgent

- sensibiliser tous les personnels traitant des données personnelles
 - secrétaires
 - élus concernés
- Politique de gestion des clés des armoires et bureaux
- Politique de gestion des identités, mots de passe et droits sur les ordinateurs/serveurs

A terme

- Revue des formulaires : minimisation de la collecte papier des données personnelles
- Revue des documents: Mettre à jour la politique d'archivage
- Protection physique des documents : armoires à clés
- protection des disques durs : chiffrement

5. Risques réduits par les mesures

Risques après mise en œuvre des mesures préconisées

Impact	Danger pour la structure	Intolérable	Intolérable	Intolérable	Intolérable
	Conséquences graves	Inscription scolaire, Halte-garderie	Etat-civil, PACS, gestion RH, cantine, transport, CCAS, Portage	Intolérable	Intolérable
	Conséquences minimales	cimetière	cadastre, urbanisme	Significatif	Significatif
	Même pas mal	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Négligeable
	Aucun	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Négligeable
Evaluation des risques		Minime	Probable	Forte	Maximale
		Vraisemblance			

En synthèse sur l'appui proposé et éprouvé cet été par l'ATD en mode expérimental

Une méthode simple et rassurante...

- La méthode utilisée à été comprise de tous rapidement. Les mesures du plan d'action n'effraient pas. La taille de la commune n'est pas un sujet.

...axée sur une amélioration continue...

- Une prise de conscience stimulée dans le temps par la sensibilisation et la pratique,
- Compter entre 3 et 5 ans.

...et validée par la CNIL.

- La présente méthode sera présentée aux services ad hoc de la CNIL.

Les nouveaux droits issus du RGPD

Droit à l'information

Un organisme qui collecte des informations sur vous doit vous proposer une **information claire** sur **l'utilisation** des données et sur vos **droits** !

Droit d'opposition

Vous opposer, **pour des motifs légitimes**, à figurer dans un fichier. Vous pouvez vous opposer à ce que les données vous concernant soient diffusées, transmises ou conservées.

Droit de vérification

Obtenir et vérifier les données qu'un organisme détient sur vous.

Droit de rectification

Rectifier les informations **inexactes** vous concernant.

Droit au déréférencement

Ne plus associer votre nom-prénom à un **contenu visible** dans un moteur de recherche.

Droit à l'effacement

Effacer des données vous concernant.

Droit à la portabilité

Emporter une copie de vos données pour les **réutiliser** ailleurs !

Droit lié au profilage

Remonter le fil de votre profilage, vous y opposer et demander l'intervention d'un **humain** dans une décision automatisée vous concernant.

Droit à la limitation

Geler **l'utilisation** de vos données

- Le droit d'accès doit s'exercer dans le **respect du droit des tiers**.
- Il ne déroge pas aux obligations **d'ordre public**.
- De même, le droit d'accès ne peut porter atteinte au **secret des affaires** ou à la propriété intellectuelle.

Le portail des droits de l'ATD16

1. Une solution technique et en ligne dans chaque commune pour que chaque citoyen fasse valoir ses droits,
2. Un accompagnement méthodologique et juridique dans la réception et le pré-traitement des demandes.

Accompagnement proposé par l'ATD: *Méthode éprouvée et validée par le COPIL*

- **L'ATD16 devient le DPO mutualisé des collectivités**
- **Mise en conformité au RGPD sur 3 ans**
Réalisation d'un diagnostic RGPD (année 1),
Suivi et mise à jour du diagnostic (années 2 et 3),
Conseils sur nouveaux traitements (à tout moment),
- **La sensibilisation des élus et des agents**
- **Sécurité du système informatique (Pré-RGS)**
- **Portail des droits aux citoyens/usagers**

Recrutement en cours

